GRANDE COURONNE

PG/CG-2026-657

LISTE D'APTITUDE POUR L'ACCÈS AU GRADE DE REDACTEUR TERRITORIAL PAR VOIE DE PROMOTION INTERNE DEROGATOIRE

Le Président du Centre Interdépartemental de Gestion de la Grande Couronne de la Région d'Ile-de-France,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général de la fonction publique, notamment son article L.523-5,

Vu la loi n° 2023-1380 du 30 décembre 2023, notamment son article 2,

Vu le décret n° 2010-329 du 22 mars 2010 portant dispositions statutaires communes à divers cadres d'emplois de fonctionnaires de la catégorie B de la Fonction Publique Territoriale,

Vu le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la Fonction Publique Territoriale,

Vu le décret n° 2012-924 du 30 juillet 2012 portant statut particulier du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux,

Vu le décret n° 2024-826 du 16 juillet 2024 relatif au recrutement, à la formation et à la promotion interne des secrétaires généraux de mairie,

Considérant que ce dispositif dérogatoire constitue un plan de requalification des secrétaires généraux de mairie, sans application de quota, et applicable jusqu'au 31 décembre 2027,

ARRETE

Article unique : La liste d'aptitude pour l'accès au grade de rédacteur territorial par voie de promotion interne dérogatoire est arrêtée comme suit avec effet au 1er juillet 2026 :

AUBEL	KARINE	Mairie de PERDREAUVILLE (78)
BURDIN	ISABELLE	Mairie de FROUVILLE (95)
BUSSO	LAURE	Mairie de GUIRY-EN-VEXIN (95)
DINIEL	LAETITIA	Mairie de VAYRES-SUR-ESSONNE (91)
LAMMENS	BEATRIX	Mairie de VILLERS-EN-ARTHIES (95)
LHOSTE	HÉLÈNE	Mairie des MESNULS (78)
MARIE	MARTINE	Mairie de SAINT-CYR-SOUS-DOURDAN (91)
OVRE	CATHERINE	Mairie de DANNEMOIS (91)
PAINTENDRE	CORINNE	Mairie de LONGVILLIERS (78)

PG/CG-2026-657

LISTE D'APTITUDE POUR L'ACCÈS AU GRADE DE REDACTEUR TERRITORIAL PAR VOIE DE PROMOTION INTERNE DEROGATOIRE

ROBERT	CAROLINE	Mairie du PERCHAY (95)
ROUH	VERONIQUE	Mairie de BUHY (95)
SOIRON	BARBARA	Mairie de BAZOCHES-SUR-GUYONNE (78)

Fait à Versailles, le 17 juin 2026
le Président

Daniel Level
Maire de la commune déléguée de Fourqueux

Le Président,
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Transmise au représentant de l'Etat le : 19/06/2026
Affichée le : 26/06/2026